



MAIRIE DE PUÉCHABON

Conseil Municipal mercredi 22 décembre 2021 COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt et un et le 22 décembre à 20h00, le conseil municipal de Puéchabon, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur PEYRAUD Xavier, Maire.

Etalent présents : Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Patrick VAUTIER, Evelyne PLANCO, Alban BERGER,

Pouvoirs : Hélène DELONCA donne à Sylvie BOMY

Excusés : Françoise BASSOUA, Hélène DELONCA, Cécile MAS, Yohan MARKARIAN, Stéphane SIMON

Secrétaire de séance : Sylvie BOMY

Absent : RAS

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte rendu du 23 septembre 2021.**
- 2. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020.**
- 3. Adoption du rapport sur le prix et l'assainissement collectif 2020.**
- 4. Participation de la commune d'Aniane aux frais de scolarité de la commune.**
- 5. Réactualisation du plan de financement de la traversée du village.**
- 6. Demande de subvention à la CCVH au fonds de concours départemental (40 000 euros) pour la traversée du village.**
- 7. Convention CDG34 Délégué à la protection des données.**
- 8. Convention CDG34 Contrat groupe d'assurance statutaire.**
- 9. Installation de jardinières sur l'espace public.**
- 10. Questions diverses**

1. Approbation du compte rendu du 23 septembre 2021.

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil en date du 23 septembre 2021. Le compte-rendu n'amenant aucune remarque ni modification, il propose de passer à son approbation.

Vote : 6 POUR.

2. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020.

Monsieur le Maire explique que le tarif de l'eau et de l'assainissement va subir une très forte augmentation en 2022 pour faire face aux importants travaux d'investissement. Malgré

l'augmentation, le prix restera en dessous du prix moyen en France et en Occitanie.

Afin de permettre aux élus d'avoir l'ensemble des éléments chiffrés et des études faites par la CCVH, il distribue les documents de synthèse du rapport sur le prix établi par la collectivité ayant la compétence Eau et Assainissement.

Il ajoute que d'importants travaux (nouveau réservoir – système de filtration) pour la commune de Puechabon ont été inscrits parmi les priorités au budget d'investissement de la CCVH, collectivité compétente pour la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Il finit par indiquer qu'une étude sera réalisée concernant la faisabilité d'un projet de partage de la ressource en eau avec d'autres communes. A ce stade, les connexions entre communes ne sont pas connues : seuls, les points de captage dont celui de Puechabon (Les Fontanilles), ont été identifiés.

Les élus restent étonnés par cette forte augmentation mais comprennent que le montant des travaux à prévoir dans les années à venir est considérable.

Vote : 6 POUR.

3. Adoption du rapport sur le prix et l'assainissement collectif 2020.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Vote : 6 POUR.

4. Participation de la commune d'Aniane aux frais de scolarité de la commune.

Monsieur le Maire explique que l'école maternelle accueille 2 élèves résidents à Aniane et qu'à ce titre, la commune de Puechabon est en droit de demander le paiement pour la participation à la contribution le service.

Le calcul détaillé a été réalisé par la secrétaire de mairie et pour les frais de scolarité la somme est de 2128 euros par élève auxquels il faut ajouter les frais de cantine et de garderie.

Après discussion, au regard du montant élevé par rapport à celui demandé pour les élèves de Puechabon scolarisés à Aniane, les élus proposent que dans un premier temps soit envoyé le montant réel et laisse les élus de la commune d'Aniane revenir vers eux pour une éventuelle négociation.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Vote : 6 POUR .

5. Réactualisation du plan de financement de la traversée du village.

Monsieur le Maire explique que la commune doit revoir le plan de financement pour qu'il soit transmis aux collectivités qui procéderont aux déblocage des subventions accordées. Il ajoute que

le début des travaux devraient être en octobre 2022.

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux restant à la charge de la commune est de 72 000 euros auxquels sont ajoutés 60 000 euros de feux tricolores sous forme d'option.

Après quelques échanges, monsieur le Maire propose de passer au vote.

Vote : 6 POUR

6. Demande de subvention auprès de la CCVH au fonds de concours (40 000 euros) pour la traversée du village.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a obtenu via le même fonds (FAIC) une subvention d'un montant de 70 000 euros. Après de nombreux échanges, réunions, il a été envisagé de faire une nouvelle demande de subvention pour boucler cette partie du dossier.

Monsieur le Maire propose de passer au vote cette demande de subvention supplémentaire d'un montant de 40 000 euros.

Vote : 6 POUR.

7. Convention CDG34 Délégué à la protection des données.

Monsieur le Maire explique que le centre de gestion propose une convention assurant la protection des données de la commune pour un montant de 250 euros.

Vote : 6 POUR.

8. Convention CDG34 Contrat groupe d'assurance statutaire.

Monsieur le Maire explique que le changement de courtier, même en l'absence de changement de prestataire, oblige la signature d'une nouvelle convention assurant le risque en prévoyance des agents. Il donne comme exemple le maintien de salaire en cas de longue maladie.

Monsieur le Maire propose de mettre au vote.

Vote : 6 POUR.

9. Installation de jardinières sur l'espace public.

Madame Sylvie BOMY, 3ème adjointe, explique qu'un dossier a été déposé auprès du Conseil Département de l'Hérault dans le cadre du dispositif budget participatif 2022. Le projet de jardinières mises à disposition des habitants doit être validé par la commission puis être choisi par les citoyens. Le vote des citoyens se fait par internet entre le 14 février et le 05 mars 2022.

Une information sera diffusée pour inviter les habitants à voter.

Madame Sylvie BOMY, 3ème adjointe, ajoute que la mise en œuvre du projet sera faite avec l'aide des bénévoles du Foyer rural et que les jardinières seraient fabriquées par un ESAT.

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour autoriser l'occupation de l'espace public par des jardinières citoyennes.

Vote : 6 POUR.

10. Questions diverses :

° Primes de fin d'année aux agents : une longue discussion est engagée sur son attribution. Il est décidé qu'une prime sera attribué d'un montant égal pour tous les agents. Il sera noté lors des entretiens que cette prime est annuelle et liée à la qualité du service rendu par l'agent. Elle ne doit pas être systématiquement attribuée et doit faire l'objet d'une implication réelle de chaque agent. Ce point fera partie des échanges lors des entretiens annuels.

° Panneaux d'interdiction de stationner pour les containers de tri sélectif : madame PLANQ propose l'installation de panneaux rappelant l'interdiction de stationnement devant les containers de tri sélectif ainsi que l'interdiction sous peine de poursuites de déposer des ordures ou des encombrants.

Madame PLANQ se chargera de l'achat des panneaux. Monsieur VAUTIER verra avec les agents techniques pour leur installation.

° Ouverture du guichet unique : la CCVH a animé une réunion le lundi 20 décembre 2021 pour informer les communes de l'ouverture d'une plateforme « guichet unique » pour une grande partie des démarches d'urbanisme. Les citoyens seront invités à effectuer leur démarche de façon dématérialiser plutôt qu'en utilisant le format papier.

° Vente du Troquet : vente n'est toujours pas actée alors que ces derniers mois, 3 acquéreurs se sont présentés. Ils ont tous renoncé faute de financement et/ou de projet inadéquate aux attentes des puechabonnais.

° Boîte à livres : plusieurs boîtes à livres seront installées dans le village dont une devant l'école maternelle « spécial enfant ».

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h35.

Le Maire
Xavier PEYRAUD



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

